

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°87/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 12 Juin à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni au foyer de vie « le château blanc » - Rue Chanzly à Flixecourt, sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaients présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, SOUILLARD, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, HENRY, PARMENTIER, DELATRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaients excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET,

Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLME, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, COLOMBEL, BLAIZEL, DELVILLE, BELLAREDJ, CARLE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs : M BELLAREDJ donne pouvoir à M WALIGORA

Mme DE ALMEIDA donne pouvoir à M HENRY

M CARLE donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme MINET donne pouvoir à Mme SOUILLARD

Secrétaire de séance : M DELAFOSSE

OBJET : Dispositif d'aides aux entreprises

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1511-2-1,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n°20170444 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRÉ ayant profondément modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.

Vu la délibération 86/2021 du 08 décembre 2021 relative à la convention de partenariat concernant la participation de la CCNS au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique en date 27 Mai 2025

Le Président rappelle au Conseil communautaire qu'en matière de développement économique, la Région est désormais seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier d'entreprise relevant du bloc communal et/ou intercommunal).

Toutefois, en vertu de l'article L.511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

A ce titre, la Communauté de Communes Nièvre et Somme avait la possibilité de :

- Compléter le financement de la Région lorsque celle-ci octroie une aide individuelle à une entreprise dans le cadre d'un dispositif adopté par la Région. Cette complémentarité peut se traduire par une convention tripartite entre la CCNS, la région et l'entreprise accompagnée et/ou
- Participer au financement d'un dispositif d'aide mis en place par la Région, dans le cadre d'une convention de partenariat entre la CCNS et la Région précisant les modalités d'intervention de chacun.

Aussi, après approbation du Conseil communautaire le 08 décembre 2021, la Communauté de communes Nièvre et Somme a créé avec la Région des Hauts de France un partenariat fort autour des aides directes aux entreprises du territoire de la Communauté de Communes, et a adopté la convention qui en définit les principes.

Après avis favorable de la Commission Développement Economique en date du 27 Mai 2025 le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le versement d'aides aux entreprises comme suit :

- ***Aides à la création/reprise d'entreprise***

Passion BROC Brocante permanente à Flixecourt pour l'installation des casiers qui seront loués pour exposer les articles à vendre pour 2 671,46 €- 13 357,31 € d'investissement.

Angèle bien être Naturopathie, vente produits naturels à Flixecourt pour achat de mobilier, matériels informatiques et de soin, enseigne pour 2 095,24 € – 10 476,22 € d'investissement.

L'Imprimeur création et conception graphiques, impression, sérigraphie à Vignacourt pour l'achat d'un graveur, d'une machine à sérigraphie et d'un écran à gravures pour 519,00 € - 2 594,95€ d'investissement.

José FLAVIANO BRAGANCA CATELA Plombier chauffagiste à Vauchelles les Domart pour l'achat de matériel informatique, caméra infra rouge, poste à souder,... pour 1610,76 € – 8 053,81 € d'investissement.

• **Aides à l'investissement des TPE.**

O Délices de Coralie Traiteur à Breilly pour 832,32 € pour l'achat de matériel divers pour confection des plats – 4 161,62 € d'investissement.

SNC LE RETRO Bar Brasserie à l'Etoile pour 5 000,00€ pour des travaux de rénovation du bar et de la salle- 31 120,74 € d'investissement.

O coin gourmand Vente de produits locaux à Flixecourt pour 2 070,00€, installation de casiers pour vente directe- 10 350,00 € d'investissement.

Le Président précise que ces aides représentent un total de 14 798,78 €, et que le solde du budget est désormais de 19 816,89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accepte le versement des aides sus mentionnées,
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 13 juin 2025 et de sa publication le 16 juin 2025.